

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLENAY

Séance ordinaire du 15 septembre 2020

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 13

L'an deux mil vingt, le quinze septembre à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Vallenay, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire dans la salle du Mille Club, sous la présidence de Mme Marina DUPUY, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 09 septembre 2020.

Présents Mme Marina DUPUY, Maire, Mmes Caroline ARTHU, Cathy BATISTE, Mireille CHARBY, Katia DUSSAPIN, MM Philippe ANDRIAU, Michel CANTENEUR, Jean-Michel CAREL, Julien JOURDAINE.

Excusés avec pouvoir : M. Stéphane PETIT pouvoir à Mme Marina DUPUY, M. Jérôme SIBOULET pouvoir à M. Philippe ANDRIAU, Mme Caroline LALEVEE LESAGE pouvoir à Mme Mireille CHARBY et Mme Christelle JOIE pouvoir à Mme Katia DUSSAPIN

Absents : Mme Annick MARTINAT et Monsieur William TAILLANDIER

Secrétaire de séance : Mme Mireille CHARBY

Après lecture du procès-verbal de la séance du 27 juillet 2020 et l'adoption à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

Madame le maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

Autorisation et convention pour la mise à disposition d'un bureau pour l'assistante sociale de la circonscription. Les membres présents du Conseil Municipal acceptent ce rajout.

- **Convention « Accueil du public sur le territoire dans les sites hors Conseil départemental par les professionnels de la collectivité.**

Madame le Maire donne lecture du cahier des charges pour l'accueil du public sur le territoire dans les sites hors Conseil Départemental par les professionnels de la collectivité.

La mise en place de cette convention des services sociaux départementaux à vocation à être en proximité des habitants afin de répondre à la demande sociale tout en favorisant l'égalité d'accès au service public.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité la mise en place d'une convention d'occupation entre la Direction du Patrimoine Immobilier, la Maison des Solidarité et la Mairie, et autorisent Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette convention.

- **Commission d'activité de l'action sociale de la commune de Vallenay**

Restrictions dues au Covid 19

Salles de la commune

- Salle des Fêtes : Utilisée pour la restauration scolaire, plus de location pour l'instant
- Salle Mille Club : Réouverte pour les associations, dans le respect des préconisations du décret n°2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé et limité à 20 personnes (capacité maximum des locaux).
- Le marché de Noël est annulé
- Le repas des aînés est annulé. Distribution de colis pour les personnes de plus de 70 ans. Des devis vont être demandés.

Arrivée de Madame Katia DUSSAPIN à 20 h 15

- L'arbre de Noël des enfants de la commune dans la salle des fêtes est annulé. Il se fera sous une autre forme. La commission travaille sur le sujet.
- Les vœux du Maire seront adressés aux administrés par voie postale. La commission propose qu'ils soient accompagnés d'un présent. Des demandes de devis sont en cours.

- **Attribution de chèque Cad'hoc aux élèves entrant en classe de 6^{ème}**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que lors du dernier conseil, la liste des élèves entrant en classe de 6^{ème} pour la rentrée 2020-2021 s'était basé sur la liste des enfants scolarisés à l'école de la commune de Vallenay, or un enfant domicilié sur la commune mais ne fréquentant pas notre école a été omis.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir réparer cet oubli et de lui attribuer des chèques Cad'hoc pour un montant de 80.00 €

Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer des chèques Cad'hoc pour un montant de 80.00 € à cet élève.

- **Achat de Chèque Cad'hoc**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la commission d'activité de l'action sociale de la commune de Vallenay a décidé d'offrir :

- Aux enfants domiciliés sur la commune de Vallenay et rentrant en sixième à la prochaine rentrée scolaire des chèques Cad'hoc pour un montant de 80 € par enfant.

Le coût total de la dépense est de 80.00 € + frais

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **donne son accord** pour l'achat de ces chèques Cad'hoc et mandate Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires.

- **Jardins communaux**

Considérant la nécessité de revoir le règlement des locations des jardins communaux cadastré section AD numéro 18, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le règlement des jardins communaux « dit du Canal » annexé.

Le tarif de location des jardins communaux sera revu à la prochaine séance du Conseil Municipal.

- **Devis travaux mairie**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de rénover une partie de la mairie.

Ces travaux concernent l'actuelle bibliothèque, la pièce à tenante, les sanitaires et la cage d'escalier.

La bibliothèque sera transférée à côté de l'agence postale – 29 avenue Hubert Gaulier, une fois les travaux de rafraîchissement effectués par les employés municipaux.

Madame le Maire présente les devis des travaux de la mairie :

→ Isolation des combles de la mairie : Société Energis pour un montant de 5 944.88 € TTC.

Une subvention a été demandée au Syndicat Départemental d'Énergie du Cher, dans le cadre de la politique énergétique menée, proposant une étude thermique avant travaux aux communes souhaitant faire des travaux de rénovation sur leur patrimoine. La subvention consentie par le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher est de 10 % du montant HT.

Ci-joint tableau proposant un montant estimatif de la subvention.

| Financement des travaux éligibles | | | |
|--|--|----------------------|--------------------------------------|
| Descriptif des travaux éligibles | Montant estimatif des travaux éligibles (€ HT) | Collectivité (90 %) | Syndicat Départemental du Cher (10%) |
| Isolation du plafond | 5 459.80 € HT | 4 913.82 € HT | 545.98 € HT |
| Total de l'opération | 5 459.80 € HT | 4 913.82 € HT | 545.98 € HT |

→ Traitement de charpente de la mairie : Société Energis pour un montant de 900.00 € TTC.

→ Création d'une ouverture porte dans cloison : E.G.B.C. pour un montant de 2 090.40 € TTC

→ Travaux de plâtrerie peinture à la mairie : SOGEB MAZET pour un montant de 1 719.05 € TTC

→ Rénovation de deux pièces (anciennement bibliothèque) : SOGEB MAZET pour un montant de 5 694.42 € TTC

→ Rénovation de la cage d'escalier de la mairie : SOGEB MAZET pour un montant de 6 202.14 € TTC

Madame le Maire précise qu'il y aura des travaux effectués par le personnel technique : électricité, pose de parquet ou revêtement de sol, peinture, etc.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **accepte** les propositions ci-dessus, et **autorise** Madame le Maire à signer les devis et tous documents relatifs à la demande de subvention.

→ Considérant la nécessité de changer le système de communication, suite aux travaux de la mairie, une consultation a été réalisée par l'entreprise Castelcoms 9 rue Louis Malbête 36130 Déols.

Madame le Maire présente le devis du système de communication qui s'élève à 2 937.77 € TTC. Un contrat de maintenance est proposé pour un montant mensuel HT de 30.00 €.

Le Conseil Municipal décide, après délibération,

- de changer le système de communication de la mairie,
- approuve le devis de la société Castelcoms pour un montant de 2 448.14 € HT – 2 937.77 € TTC, frais de mise en service en sus,
- accepte la proposition de maintenance pour un montant de 30.00 € HT par mois,
- autorise madame le Maire à signer tous documents référant au changement du système de communication de la mairie.

- **Demandes de subventions**

→ L'association Sportive Bigny Vallenay, dont le siège est à Vallenay (Cher), organise des tournois de football.

L'association sollicite une aide financière afin d'organiser les tournois sur le stade de la commune.

Au vu de la demande qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, il est proposé d'accorder à l'association Sportive Bigny Vallenay une subvention de 1 400.00 €.

Cette dépense sera imputée au compte 6574.

→ L'association des compétitions équestres de la Vallée de l'Arnon Lignièrès en Berry sollicite une demande de subvention exceptionnelle pour l'organisation du concours complet de Lignièrès qui se déroulera du 07 au 11 octobre 2020.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas attribuer de subvention à L'association des compétitions équestres de la Vallée de l'Arnon.

- **Instauration d'un plan d'alignement**

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan Local d'Urbanisme Intercommunal menée par la communauté de communes Arnon Boischaut Cher, le département du Cher est associé, conformément à l'article L.123-6 du code de l'environnement, à l'enquête publique afin de recueillir les avis des personnes concernées.

Le code de la voirie routière précise en son article L.131-6 : « *les plans d'alignement des routes départementales, situées en agglomération, sont soumis pour avis au conseil municipal en application du 1° de l'article L.121-28 du code des communes.* »

Où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'abroger en partie le plan d'alignement, en date du 13/01/1866 de la route départementale 3 pour :

- **Maison frappée du PR 50+755 au PR 50 + 765 à Droite ;**
- **Largeur trottoirs insuffisantes du PR 50 + 772 au PR 50 + 890 à Gauche – à Droite trottoir refait en 2019 ;**
- **Largeur du trottoir insuffisante au PR 48+543 à Droite ;**
- **Maison frappée du PR 50+145 au PR50+162 à Gauche.**

- Donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

- **Rétrocession terrain de la communauté de communes Arnon Boischaut Cher à la commune de Vallenay.**

Madame le Maire expose au Conseil municipal que le Conseil Communautaire du 27 septembre 2017 à approuver la restitution du lotissement « Les Chargnes » à la commune de Vallenay, dans le cadre du reclassement des compétences de la communauté de communes en concordance avec la rédaction issue de la loi NOTRe et l'intégration des nouvelles compétences obligatoire transférées par la loi.

Les biens objets de la restitution se composent de terrains répertoriés ci-après

| | |
|--|---|
| Adresse du bâti | Les Chargnes - 18190 VALLENAY |
| Réf. cadastrales | Section A n° 1733 |
| Dénomination du bien | Terrain à bâtir - Lot n° 3 |
| Surface transférée | 7a 90ca (790 m ²) |
| Réf. cadastrales | Section A n° 1678 |
| Dénomination du bien | Parcelle de terre |
| Surface transférée | 44a 81ca (4 481 m ²) |
| Réf. cadastrales | Section A n° 1736-1758-1760 |
| Dénomination du bien | Espaces verts |
| Surface transférée | 14a 22ca (1 422 m ²) - 1 7ca (17 m ²) - 10a57 ca (1 057 m ²) |
| Montant transféré | Valeur d'origine 689 502.78 € - valeur nette comptable 0.00€ |
| N° Inventaire CDCABC | N° 20020002 et n° 20060024 Budget GENERAL |
| Réf. cadastrales | Section A n° 1726-1737-1740 |
| Dénomination du bien | Voirie |
| Surface transférée | 29a 12ca (2 912 m ²) - la 26ca (126 m ²) - 6a 09 ca (609 m ²) |
| Montant transféré | Valeur d'origine 225 200.95 € - valeur nette comptable 0.00€ |
| N° Inventaire CDCABC | N° 20080003 Budget GENERAL |
| Réf. cadastrales | Section A n° 1735 -1741 |
| Dénomination du bien | Hors lotissement |
| Surface transférée | 3ha 02a 64ca (30 264 m ²) - 2ha 78a 24ca (27 824 m ²) |
| Montant transféré | Valeur d'origine 27 603.62 € - valeur nette comptable 0.00€ |
| N° Inventaire CDCABC | N° 20020005 Budget GENERAL |
| Emprunts garantis transférés (part de garantie de la CDC ABC de 50%) | Prêteur : Caisse des dépôts et consignations N° des prêts : n° 1009576 et n° 1009579 du 29/07/2002 Montants initiaux : 579 146,00 € et 25 310.00 € Capital restant dû au 31/12/2016: 433 349.31 € et 22 451.96 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présent :

- **accepte** la restitution des terrains citée dessus,
- **autorise** la communauté de communes Arnon Boischaut Cher à établir un acte administratif de rétrocession de la communauté de communes Arnon Boischaut Cher à la commune de Vallenay conformément au procès-verbal constatant la restitution du lotissement « les Chargnes » à la commune de Vallenay par la communauté de communes Arnon Boischaut Cher à compter du 1^{er} janvier 2017
- **autorise** Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce transfert.

- **Mise à disposition de personnel à la communauté de communes Arnon Boischaut Cher**

Suite à la signature de la mise à disposition de Madame Laurence BEZE, agent d'animation auprès de la communauté de communes Arnon Boischaut Cher et de l'avenant n°1, il convient de procéder à la demande de remboursement de la rémunération de Madame Laurence BEZE pour l'année 2019 et l'année 2020 selon les modalités décrites dans l'article 6 de la convention.

Le Conseil Municipal autorise la demande de remboursement de la rémunération de Madame Laurence BEZE pour l'année 2019 et l'année 2020 auprès de la communauté de communes Arnon Boischaut Cher.

- **Informations et questions diverses**

- Madame Aurore SADRAIN va revenir à compter du 19 octobre 2020 de son congé maternité et de ses congés annuels, les horaires d'ouverture au public vont être modifiés à cette date comme suit :

| | | |
|----------|------------------|-------------------|
| Lundi | 9 h 30 – 12 h 30 | 15 h 00 – 17 h 00 |
| Mardi | 9 h 30 – 12 h 30 | 15 h 00 – 17 h 00 |
| Mercredi | 9 h 30 – 12 h 30 | Fermé au public |
| Jeudi | 9 h 30 – 12 h 30 | Fermé au public |
| Vendredi | 9 h 30 – 12 h 30 | 15 h 00 – 17 h 00 |

- Bulletin municipal : l'impression de la couverture est en cours.
- La rentrée scolaire s'est bien passée malgré la conjoncture sanitaire.
- L'entreprise Thierry DEUSS a remis en état le terrain de BMX pour un montant de 2 490.00 € TTC.
Un devis a été demandé pour des buses pour le fossé qui sépare le terrain de BMX et le terrain des Chargnes.
- La hauteur du pylône Free Mobile passe de 36m à 42 m. La demande de permis de construire est toujours en instruction.
- Après concertation avec les services de la gestion des routes du Département du Cher, la mairie et les personnes de la société SMURFIT KAPPA, des modifications de l'entrée de l'usine vont être entreprises afin de sécuriser celle-ci.
- La pose de la première pierre de la maison domotisée se déroulera le samedi 19 septembre 2020 sur le site.
- Une demande de projet pour un institut de beauté (esthéticienne) est parvenue en mairie pour une éventuelle installation sous le bâtiment de l'agence postale ou autre lieu.
- Le syndicat des transports est en attente de ses représentants.
- La Préfecture demande un référent COVID 19. Madame Caroline ARTHU accepte d'être référente préfecture COVID 19.
- La ligue contre le cancer, la fondation du patrimoine, le club séniors de Bigny-Vallenay remercie le Conseil Municipal pour l'attribution de subventions.
- Monsieur Didier MARTIN remercie le Conseil Municipal pour l'exonération de ses loyers pendant la période de confinement.
- Madame Cathy BATISTE demande si une date a été fixée par SMURFIT KAPPA pour la visite de l'usine. Nous sommes toujours en attente d'une date.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22 h 45 et suivent les signatures.

Le Maire,
Marina DUPUY

La Secrétaire,
Mireille CHARBY
2^{ème} Adjoint

Les membres présents,
Philippe ANDRIAU
1^{ER} Adjoint

Caroline ARTHU

Cathy BATISTE

Michel CANTENEUR

Jean-Michel CAREL

Katia DUSSAPIN

Christelle JOIE
Pouvoir à Katia DUSSAPIN

Julien JOURDAINE

Caroline LALEVEE LESAGE
Pouvoir à Mireille CHARBY

Annick MARTINAT
3^{ème} Adjoint
Absente

Stéphane PETIT
Pouvoir à Marina DUPUY

Jérôme SIBOULET
Pouvoir à Philippe ANDRIAU

William TAILLANDIER
Absent